

## CONSEIL COMMUNAL DE GOUMOENS

### Préavis 02/2026

### Remplacement des conduites d'eau sous pression, reprise des eaux claires, réfection du revêtement bitumineux au chemin de la Louye (DP 23) et au chemin des Longeraies (DP 25)

#### Rapport de la Commission ad-hoc du conseil

La commission, composée de Messieurs Patrick Keller, Matthieu Chenal et Claude Risch, a été informée de sa nomination le 22 mai 2026 et elle s'est réunie le 3 juin 2026 pour prendre connaissance du préavis et ouvrir la discussion sur le fond du sujet et des documents reçus. La présence de la municipalité n'a pas été jugée indispensable à ce premier rendez-vous.

Il est à noter qu'à ce moment, la commission ne disposait que du préavis et d'un plan partiel de situation.

Les conclusions de cette première réunion étaient les suivantes :

- La commission n'a aucun doute sur le fond du préavis et de la nécessité de remplacer la conduite d'eau sous pression concernée.
- Les documents à disposition de la commission ne permettent cependant pas à cette dernière de faire une analyse détaillée du préavis et de vérifier le périmètre complet des travaux.
- Les documents reçus ne répondent pas à toutes les questions de la commission.

La commission a donc décidé d'adresser à la municipalité une liste de questions et de demandes de documents complémentaires en date du 04 juin 2026. La Municipalité nous a apporté ses réponses en date du 11 juin 2026 et nous informe que Monsieur Paul Mermoud, Municipal, est à notre disposition le 15 juin ou par téléphone.

Questions de la Commission :

- *Demande de consulter les offres reçues des entreprises, ceci nous permettra d'avoir une idée du quantitatif des travaux, et de plausibiliser les coûts et demande des offres des bureaux d'ingénieurs, avec les noms des bureaux*

Réponse de la Municipalité et documents transmis :

- Offre DTP, bureau d'ingénieur
- Offre Alpha-Géo, bureau d'ingénieur
- Procès-verbal d'ouverture des offres pour la partie génie civile
- Procès-verbal d'ouverture des offres pour la partie sanitaire (offre de nos deux concessionnaires)
- Le bureau Alpha Geo est à disposition pour plus de détails

Questions complémentaires de la Commission :

- *Il faudra refaire les raccordements aux privés. Ceci a-t-il été discuté avec eux ? Allez-vous demander une participation financières aux privés ?*

Réponse de la Municipalité : Les installations privées seront raccordées en bordure de parcelle sur domaine public. Il n'est de ce fait pas prévu de demander de participation.

- *Quelle est la base du devis, les offres d'entreprises les moins-disantes et contrats ou offres d'honoraires des bureaux, une estimation du bureau Alpha Geo ?*

Réponse de la Municipalité : Le devis a été établi par le bureau Alpha-Géo en se basant sur les différentes offres entrées.

- *Dans le devis nous ne trouvons pas les prestations du bureau Alpha Geo, ne font-elles pas partie du préavis ?*

Réponse de la Municipalité : Les prestations du bureau Alpha-Géo sont englobées dans le préavis sous le chapitre « prestation ingénieur » p.2.

- *Une mise à l'enquête des travaux est-elle nécessaire ?*

Réponse de la Municipalité : L'accord de l'OFCO dispense de mise à l'enquête.

- *Avez-vous déjà une idée des dates de travaux ?*  
Réponse de la Municipalité : Les travaux interviendront dès que possible selon disponibilité des entreprises retenues, mais en 2026 encore.
- *Y a-t-il des opportunités pour placer d'autres réseaux dans les fouilles qui seront ouvertes, des réflexions en ce sens ont-elles été faites ?*  
Réponse de la Municipalité : En ce qui concerne le placement de réseaux dans les fouilles, une réflexion a été faite par la Municipalité. Celle-ci a procédé à un contrôle camera des canalisations EC/EU qui dans l'ensemble sont en bon état sauf quelques parties qui seront réparées durant les travaux. Le gaz est déjà installé.
- *Il y aura probablement des restrictions de circulation. Avez-vous déjà une idée sur la manière de gérer la circulation ?*  
Réponse de la Municipalité : Les restrictions de circulation seront gérées comme cela avait été le cas pour le chemin des Craux. Les accès aux propriétés ne seront perturbés qu'à de rares moments et il va de soi que les habitants seront avisés à l'avance.
- *Le plan donné indique un périmètre des travaux (rectangle rouge). Or ce rectangle n'englobe pas la totalité du Ch. de la Louye, alors que nous comprenons que la conduite d'eau sera changée et qu'il faudra refaire la chaussée sur toute la longueur du chemin. Nous souhaitons connaître de manière claire le périmètre et l'ampleur des travaux.*
- Réponse de la Municipalité : Des plans papiers sont à votre disposition au Greffe. Avec plus de détails.

Nous remercions la municipalité pour les réponses données, lesquelles répondent en grande partie aux questions posées, sauf à la question du périmètre. Mais l'essentiel des travaux de réfection des conduites en faisant partie, il ne nous paraît pas utile d'investiguer plus loin pour notre mandat.

Sur la base des réponses données par la Municipalité, la commission a établi le présent rapport sans séance supplémentaire.

Les constats de la commission sont :

- La conduite d'eau sous pression doit être remplacée rapidement.
- Le remplacement de la conduite implique d'ouvrir la chaussée du chemin de la Louye sur toute sa longueur et une partie du chemin des Longeraies. Une réfection complète de la chaussée est prévue à la fin des travaux.
- La procédure d'appel d'offre a été gérée par le bureau Alpha Geo. Les procédures d'appel d'offre appliquées sont conformes aux exigences des marchés publics.
- La commission considère que la définition du périmètre et la maîtrise des quantités des offres font partie de la responsabilité des mandataires. La commission n'a pas pu vérifier ce point. Un plan de situation montrant l'ensemble du périmètre des travaux aurait été utile pour la compréhension.
- Le devis présenté dans le préavis a été établi par ce même bureau. Il est basé sur les entrées de soumissions de génie-civil et des travaux sanitaires, en intégrant les prix des entreprises classées en 2<sup>ème</sup> position. Il inclut également les honoraires des différents mandataires ainsi qu'une marge pour des divers et imprévus. La commission considère le devis comme fiable.
- Aucune mise à l'enquête des travaux n'est nécessaire.
- Les raccordements aux privés sont maintenus. Aucune contribution de ces derniers n'est prévue.
- La municipalité a effectué une réflexion pour voir s'il y avait lieu de profiter de l'ouverture de la route pour remplacer d'autres réseaux ou en prévoir des nouveaux. Dans le cas présent aucun complément n'est jugé nécessaire.
- Les travaux interviendront en 2026.

## Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE GOUMOENS

- vu le préavis de la Municipalité N° 02/2026,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

- d'accorder un crédit de CHF 617'400.00 pour le remplacement de la conduite d'eau sous pression et la reprise des eaux claires au chemin de la Louye (DP23) et au chemin des Longeraies (DP25);
- de financer cette dépense :
  - par une subvention à recevoir estimée à CHF 48'400.- le solde par les liquidités courantes ;
  - ou par un emprunt aux meilleures conditions du marché dans le cadre du plafond d'emprunt de la législature en cours.

Patrick Keller



Matthieu Chenal



Claude Risch



Goumoens-la-Ville, le 19.06.2026